

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2018-340/PRE portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI).

n° 2018-340/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
21 novembre 2018

Numéro JO  
n° 22 du 29/11/2018

Date du numéro  
29 novembre 2018

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998, portant réforme des sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des établissements à caractère industriel et commercial

**VU** La Loi n°114/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001, portant création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

**VU** Le Décret n°2018-292/PR/MAPCI du 02 octobre 2018 portant constitution du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

**VU** Le Décret n°2013/144/PR/MDCC du 04 juin 2013 portant attribution, fonctionnement et organisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

**VU** Le Décret n°99-0077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'État, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre auprès de la Présidence chargé des Investissements.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, les membres suivants

- M. ALI DAOUD HOUMED, représentant du Ministère auprès de la Présidence chargé de l'Investissement
- M. YOUSOUF AOULED FARAH, représentant de la Primature
- M. ABDOU-RAZAK AHMED IDRIS, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie
- M. SAID GUELLEH DARAR, représentant du Ministère du Budget
- M. ABDALLAH ALI MOHAMED, représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration
- M. ADEN MOUSSA DOUKSIEH, représentant de l'Autorité des Ports et des Zones Franches de Djibouti
- M. YOUSOUF MOUSSA DAWALEH, représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti
- M. HOUSSEIN AHMED HOUSSEIN, représentant de la Confédération des Employeurs
- Un représentant de la Fédération des PME/PMI.

## Article 2

Le présent Décret prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**